

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 14 OCTOBRE 2021

### Présents:

Enseignants	Représentants de la Mairie	Délégués Parents d'élèves
Frédéric THERON Rachel MARTINEZ Véronique GALI Valérie EVRAR	Nicolas BAUDESSEAU Julija SMISKAL Isabelle DE MONTGOLFIER	Anne lise HINSBERGER Audrey BLANCHOT Delphine JOUVE Arnauld SELAUDOUX

### Ordre du jour :

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Présentation des parents d'élèves
- 3 Règlement intérieur
- 4 PPMS

**1** – Arnauld SELAUDOUX est désigné secrétaire de séance.

**2** – L'équipe des parents d'élèves est composée cette année comme suit :

- Anne Lise HINSBERGER, maman d'Elsa, CM2
- Delphine JOUVE, maman de Nolan, GS, et Aimie, PS
- Audrey BLANCHOT, maman d'Emma, GS
- Jade BERTHELOT, maman d'Emile, MS
- Magali COUTURIER, maman d'Edmond, CE2
- Arnauld SELAUDOUX, papa de Charlie, CE2

**3** – Règlement intérieur :

La mairie informe qu'un enfant s'est vu refusé l'accès à l'école car il n'avait aucun schéma vaccinal (hors COVID). Une médiation a été mis en place et l'engagement de l'entamer a été pris par les parents.

Si pas de schéma réalisé sous 3 mois = exclusion de l'école.

Scolarisation des enfants dès 3 ans : possible avec aménagement.

Assiduité à l'école : **L'école ne se fait pas « à la carte »**, elle est obligatoire dès lors que l'enfant est inscrit.

Conformément au règlement départemental:

Une absence est autorisée pour les motifs suivants :

- Maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est potentiellement contagieux)
- Réunion solennelle de famille (mariage, enterrement, etc.)
- Empêchement causé par un accident durant le transport
- Enfant qui suit ses représentants légaux (déplacement hors vacances scolaires)

Vous devez signaler l'absence de votre enfant à son établissement scolaire, quel qu'en soit le motif. »

Les **absences doivent être justifiées sur papier libre pas dans le carnet de liaison.**

Suite à la multiplication des retards, la fermeture de l'école se fera à 9h précise.  
Pour les classes des maternelles : les enfants sont remis en main propre à l'entrée de la classe.

Rencontre avec les professeurs : elles se font entre 12h et 13 h 20 h ou le soir sur demande des parents.

Collation matinale :

La décision d'autoriser ou non la collation matinale appartient à chaque enseignant qui décide pour ses classes. Pas de collation organisée.

Lorsqu'elle est autorisée, le corps enseignant insiste sur la qualité de celle-ci à savoir : préférer les fruits et éviter les goûter trop sucrés (kinder...)

Assurance scolaire :

Elle doit être obligatoirement fournie en début d'année. A ce jour, il manque des éléments pour certains élèves, un rappel sera fait dans le cahier de liaison.

Les jouets en récréation :

Les cartes de la marque « Pokémon » génèrent des conflits et compliquent la gestion de la récréation. Leur utilisation est donc interdite.

Élèves en difficultés :

Cf paragraphe 3.7 du règlement pour connaître les modalités des mesures mis en place.

Règles de conduite :

La mairie souligne que les comportements d'enfants non appropriés à l'école et à l'ALP seront suivi d'avertissements donnés par la mairie et par l'école comme décrit au paragraphe 8 du règlement. Madame le maire insiste sur ce point et précise que des avertissements ont déjà été donnés.

Prêts de livres :

Les livres empruntés pendant le temps scolaire et autres doivent être restitués dans les temps.

Hygiène et santé :

Il est possible pour les parents d'administrer des médicaments à leurs enfants entre 12 h et 13 h 20 pendant le temps ALP, il faut néanmoins se rapprocher de la directrice de l'ALP pour l'en informer.

Vêtements :

Beaucoup trop de vêtements restent après les TAP en fin de journée. Cela pose des problèmes d'hygiène notamment pour la covid. Une réflexion de la directrice de l'ALP est en cours à ce sujet.

Sécurité :

Un exercice incendie a été réalisé.

A ce sujet, un plan municipal de sauvegarde à l'échelle du village est en cours englobant l'école.

Internet :

Une charte d'usage sera travaillée dans les classes par les enfants pour les sensibiliser aux dangers.

**Rappel : l'utilisation d'objets connectés au sein de l'école est interdite excepté pour le corps enseignant.**

Chauffage :

Les climatisations réversibles sont utilisées, le système principal est utilisé uniquement pour le hors gel.

COVID :

Rappel : la séparation des niveaux est effectuée pour limiter la propagation du virus dans l'école et éviter la fermeture de tout le groupe scolaire si cas positif mais seulement de la classe concernée.

Elle restera active tant que nous sommes en niveau 2.

Coopérative scolaire :

Les comptes sont clôturés et disponibles sur demande pour les parents qui le souhaitent.

Marché de Noël :

Il n'aura pas lieu encore cette année par manque de temps de préparation lié à la crise COVID et aux protocoles à mettre en place.

Pas de classe découverte non plus.

Cantine :

**Suite aux retours quant au nouveau traiteur, la mairie réprecise le fait que le choix n'a pas été fait au hasard : il est issu du questionnaire rempli par les parents.**

Il est aussi rappelé que les enfants ont besoin d'un temps d'adaptation.

La mairie est cependant consciente des problèmes remontés par les PAE et va mettre en place des actions afin de mieux expliquer aux parents et aux enfants la démarche. La commission enfance s'est réuni à ce sujet.

A ce jour, la cantine génère autant de déchets qu'avant mais le traiteur étant pro actif, il va analyser tous les paramètres pour améliorer le démarrage. Pour cela, il assistera au repas et proposera des solutions.

Sécurité routière :

Le 20/10 : la mairie rencontrera le département à ce sujet pour des solutions en vue de couper la vitesse devant l'école.

Une commande d'équipements a été lancée.

Piscine :

La piscine de Lunel offre la possibilité de créneau pour l'école.

Des propositions seront faites en ce sens à la rentrée.

ALSH :

Le centre d'accueil de Saint Christol va s'agrandir.

Police municipale :

La policière est toujours en arrêt.

Son contrat avec Saussines s'est terminé en août.

Une négociation avec la municipalité de Sommières pour un contrat avec leur police municipale est en cours.

ATSEM :

Leur emploi du temps entre ALP et Ecole fait débat.

Question posée par le directeur de l'école :

« Quelle est la priorité concernant l'utilisation du temps de travail des ATSEM, l'école ou les TAP ? »

Réponse de la mairie :

« Les TAP » même si elle entend les doléances du directeur.

Réponses mairie :

Un volume d'heures est mis à disposition de l'école afin de pouvoir préparer le travail de classe avec les ATSEM.

L'organisation du temps des ATSEM peut être repensée pour l'année prochaine en concertation.

Projet E3D (sensibilisation au développement durable) :

Le projet continue.

Demande à la mairie des factures d'énergie pour expliquer un cas concret et sensibiliser les élèves à ce sujet.

Election d'éco délégués dans les classes concernées.

Nom du groupe scolaire :

Le sujet revient d'actualité et va faire l'objet de consultations.

